

Séance du 17 juillet 1936.

La séance est ouverte à 14^h 30 sous la présidence de M. Chapsal.

Membres présents : M. M. Bergem, Dormann, Lancien, F. St. Maur.

Légion d'honneur militaires des réserves. (548/36). M. le Président donne lecture du projet et d'une lettre du ministre de la Guerre demandant le vote rapide du texte. M. Lancien, rapporteur, développe ses conclusions et s'étonne que le Gouvernement demande des crédits pour l'année 1936. M. François St. Maur estime que ces crédits sont nécessaires pour la confection des brevets. Il pense également qu'il faut absolument régler la question de la loi de 1931. La Commission est entièrement d'accord sur le fond.

M. Bergem émet la crainte que les légionnaires de 1931 ne veulent recevoir leur pension de 1931 à 1936.

Une discussion s'instaura ensuite au sujet de la date de paiement de ces pensions. En ce moment les paiements se font les 1^{er} décembre et 1^{er} juin, ce qui provoque des chevauchements d'exercices. Mieux vaudrait un paiement le 1^{er} janvier et un autre le 1^{er} juillet. D'autre part M. François St. Maur estime qu'il faudrait commencer à verser sa pension à un nouveau légionnaire le 1^{er} jour du premier semestre suivant, afin de faciliter la comptabilité. M. Lancien trouve ce délai trop long et préférerait le premier jour du premier mois suivant.

Légion d'honneur combattants volontaires (365/1936). M. Bergem, rapporteur, a écrit au ministre de la Guerre pour qu'il prenne à son compte la proposition de loi et dépose un projet gouvernemental. Il faut attendre sa réponse.

Le Président :

